

Caen la mer s'engage pour la protection de la faune sauvage du littoral

Caen la mer et ses 4 communes littorales travaillent de concert pour la protection des animaux marins lors de leur échouage sur nos plages. Des actions communes destinées à mieux informer et sensibiliser la population sur un phénomène de plus en plus fréquent.

Depuis quelques années, la présence d'animaux marins au large de nos côtes s'est accrue. Leur échouage est, de fait, devenu plus fréquent.

Ces animaux peuvent être regroupés en 3 familles distinctes :

- Les phoques
- Les cétacés (marsouins et dauphins)
- Les oiseaux

Pour chacune d'elles, un protocole spécifique est mis en place à chaque échouage, en étroite collaboration avec le Groupe Mammalogique Normand (GMN) ou l'Office Français de la Biodiversité (OFB).



Les échouages sur le littoral de Caen la mer concernent fréquemment les phoques. Aussi mignons soient-ils, les phoques n'en demeurent pas moins de animaux sauvages qui peuvent avoir de vives réactions lorsque des humains les approchent. C'est pourquoi il est nécessaire de respecter les consignes de sécurité destinées à protéger l'animal.



Un phoque adulte pèse entre 200 et 250 kg et peut mordre.

LES ILOTS DE TRANQUILLITÉ

Confrontées depuis de nombreuses années au phénomène d'échouages d'animaux marins (essentiellement les phoques), la Communauté urbaine et ses quatre communes littorales (Ouistreham, Colleville-Montgomery, Hermanville s/mer et Lion s/mer) travaillent main dans la main pour harmoniser leurs actions et permettre une meilleure sensibilisation de la population.

A cet effet, Hermanville s/mer a signé récemment la charte « **îlots de tranquillité** » avec le GMN dans le but de favoriser la tranquillité des phoques sur la plage. La commune rejoint ainsi Ouistreham, Colleville et Lion, déjà signataires de la charte. L'objectif est de mettre en place des actions de sensibilisation des habitants sur 2 aspects majeurs :

- normaliser la présence des phoques sur les plages
- faire respecter les distances de sécurité



La charte contient également un volet plus opérationnel avec une procédure définie en cas d'échouage d'animaux affaiblis et la formation des agents de la commune signataire.

SENSIBILISER LA POPULATION

La sensibilisation des publics est primordiale au bien-être des animaux et à la sécurité de tous.

Aussi, Caen la mer apporte son soutien aux communes de son territoire en créant des supports d'information ou en favorisant la mise en œuvre d'action de communication ou de sensibilisation.

C'est dans ce cadre que des panneaux viennent ainsi d'être réalisés pour mieux identifier les périmètres de sécurité installés lors de chaque échouage.

Que faire en cas de présence d'un phoque sur la plage ?

- respecter le périmètre de sécurité
- éviter tout contact avec l'animal
- tenir son chien en laisse



En cas de doute sur la présence d'un animal blessé ou en détresse, toute personne peut contacter la mairie concernée ou bien le Réseau National Echouage (05 46 44 99 10).



La perturbation intentionnelle d'une espèce protégée comme le phoque est une infraction passible d'une amende de 750 €.